Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE

CONSEIL MUNICIPAL
du 11 Mars 2020

L'an Deux Mil vingt, le onze Mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jan BEHETS, le Maire.

Présents : Mr BEHETS Jan, Mr CHATAGNER Jérôme, Mr ESTACHY Robert, Mr HEMAR Dominique, Mr SIGNORET Guy, Mr SIGNORET Lionel, Mr Alain VEZZA, Mr Denis TALLON, Mme BRET Marielle.

Absents : Mr LONGERON Hubert,
Procuration :
Secrétaire de séance : Mr ESTACHY Robert,

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION RECU de Madame Dina GHALEB, TRESORIER DE BARCELONNETTE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances, les dépenses effectuées et les mandats délivrées, les titres de recettes, les mandats, le compte de gestion, ainsi que l'état de l'actif, du passif, et des restes à recouvrer et payer;

Le conseil municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019, sur l'exécution des budgets annexes : CAMPING, EAUX, CCAS, sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

2- BUDGET GENERAL 2019 VOTE DU CA ET DU COMPTE DE GESTION AFFECTATION DU RESULTAT

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les résultats du budget GENERAL pour l'exercice 2019, conformes aux documents présentés par les services du Receveur Municipal.

Les résultats sont les suivants:

CA 2019- BUDGET GENERAL	Reports Clôture fin 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	4 514,88	0,00	71 858,89	76 373,77
Fonctionnement	533 209,78	0,00	56 160,88	589 370,66
Total	537 724,66	0,00	128 019,77	665 744,43

Après délibéré, en l'absence du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion conformes aux documents de Monsieur le Receveur Municipal du budget GENERAL 2019.
- Décide pour le budget 2020
  - D'affecter en section d'investissement (001 recette) pour.....76 373,77
  - D'affecter en section de fonctionnement (002 recette) pour 589 370,66

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

3- VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des taxes foncières et d'habitation pour l'année 2020. Il rappelle que l'année dernière ces taxes n'ont pas été augmentées, et

présente les simulations préparées par les services de la Trésorerie.
Après examen et délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux identiques à l'année précédente, ce qui porte les taxes communales 2020 à :

- **Taxe d'habitation à 8.26%**
- **Taxe Foncier bâti à 15.54%**
- **Taxe Foncier non bâti à 33.61%**

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

4- SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution de subventions aux associations.
le Conseil Municipal vote à l'unanimité, moins un contre et deux abstentions les subventions 2020 ci-dessous :

Ski Club de Saint Anne	**2 250 €**
SPMS	**200 €**
Fédération Nationale Anciens Combattants	**50 €**
Amicale Pompiers Haute Ubaye	**50 €**
Secours Populaire	**50 €**
Secours Catholique	**100 €**
Restau Du Cœur	**150 €**
Les Claps de l'Ubaye	**150 €**

Vote: OUI: 6 NON: 1 Abstentions: 2

5- BUDGET GENERAL 2020 VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les prévisions budgétaires du budget général.
Les prévisions sont les suivants:

BP 2020- BUDGET GENERAL	**Investissement**	**Fonctionnement**
Recettes de 2020	**487 996,43**	**1 018 270,66**
Dépenses de 2020	**487 996,43**	**1 018 270,66**

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

6- BUDGET EAU 2019 VOTE DU CA ET DU COMPTE DE GESTION AFFECTATION DU RESULTAT

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les résultats du budget EAU pour l'exercice 2019, conformes aux documents présentés par les services de Madame la Trésorière.
Les résultats sont les suivants:

CA 2019- BUDGET EAUX	Reports Clôture fin 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	190 654,18	0.00	-46 894,51	143 759,67
Fonctionnement	40 253,30	0.00	-4 498,68	35 754,62
Total	230 907,48	0.00	-51 393,19	179 514,29

Après délibéré, en l'absence du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion conformes aux documents de Monsieur

le Receveur Municipal du budget EAU 2019.

- Décide pour le budget 2020
  - D'affecter en section d'investissement (001 recette) pour.....143 759,67
  - D'affecter en section de fonctionnement (002 recette) pour 35 754,62

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

7- REDEVANCES EAU 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de décider du tarif des redevances eau 2020.
Monsieur le Maire propose d'appliquer le prix moyen de 1€45 par M3, avec la consommation moyenne par foyer de 120 M3. Ainsi la redevance forfaitaire annuelle, part communale passerait de 174.00 € à 179.22 € soit 3.00 % d'augmentation.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des redevances suivantes (en Hors Taxe) :

- **Redevance forfaitaire annuelle, part communale** **179.22€ (174.00)**
- **Redevances supplémentaires :**
  - **Chambres chez particuliers, hôtels, ou gîtes d'étape** **30.13 € (29.26)**
  - **Lits (dortoirs refuges ou colonies), par lit** **7.07 € (6.87)**

Tout appartement existant paiera une redevance. La redevance sera due par le propriétaire ou l'occupant principal de l'année.

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

8- REDEVANCE SUR LA POLLUTION DOMESTIQUE 2020

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année l'Agence de l'eau a transmis à la commune le nouveau calcul de la redevance sur la pollution.
La commune répercutera la taxe de la pollution (0.27 € / M3) sans celle pour modernisation des réseaux de collecte (0.15 € / M3) suivant notification de l'agence de l'eau en date du 23 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil **DECIDE** que pour les tarifs présentés par l'agence de l'Eau, seront appliqués sur les factures d'eau des abonnés pour l'année 2020 à l'unanimité comme suit :
413 habitants * 65 M3 = 26845 M3
La redevance à percevoir est 26845 M3 * 0.27 € / M3 = **7248.15 €**
Le nombre de branchements sur 2019 est de 367,
La redevance pollution est de 7248.15/367 = **19.75 € par branchement**

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

9- REDEVANCE SUR LE PRELEVEMENT 2020

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'eau a transmis à la commune le nouveau calcul da la redevance sur le prélèvement pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil **DECIDE** que les tarifs présentés par l'agence de l'Eau seront appliqués sur les factures d'eau des abonnés pour l'année 2020 comme suit :
En l'absence de compteur d'eau chez l'abonné, le volume distribué à prendre en compte est de 76112 M3 pour tous les captages de la commune.
La redevance de 2019 est de 74071 m3 (1000m3 pour 46.60 €) soit **3451.70 €**
Le nombre de branchements est de 367 sur 2019,
La redevance prélèvement est de 3451.70/367 = **9.40 € par branchement**

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

10- BUDGET CAMPING 2019 VOTE DU CA ET DU COMPTE DE GESTION AFFECTATION DU RESULTAT

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les résultats du budget CAMPING pour l'exercice 2019, conformes aux documents présentés par les services de Madame la Trésorière.
Les résultats sont les suivants :

CA 2019- BUDGET CAMPING	Reports Clôture fin 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat Exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	62 613,11	0	8 393,01	61 054,62
Fonctionnement	37 420,03	0	-2 551,93	36 298,42
Total	100 033,14	0	5841.08	97 353,04

Après délibéré, en l'absence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif et le compte de gestion conformes aux documents de Monsieur le Receveur Municipal du budget CAMPING 2019.
- Décide pour le budget 2020
  - D'affecter en section d'investissement (001 recette) pour.....61 054,62
  - D'affecter en section de fonctionnement (002 recette) pour 36 298,04

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

11- BUDGET ANNEXE 2020 VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les prévisions budgétaires du budget CAMPING, EAU.
Les prévisions sont les suivants :

BP 2020- BUDGET CAMPING	Investissement	Fonctionnement
Recettes de 2020	**88 053,04**	**81 298,42**
Dépenses de 2020	**88 053,04**	**81 298,42**

BP 2020- BUDGET EAUX	Investissement	Fonctionnement
Recettes de 2020	**227 189,39**	**123 929,72**
Dépenses de 2020	**227 189,29**	**123 929,72**

Les recettes couvrent les dépenses en fonctionnement et en investissement. Les Budgets sont équilibrés.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention :
Vote: OUI: 8 NON: 0 Abstentions: 1

12- EMBAUCHE DE 2 AGENTS DE SERVICE CONTRAT A DUREE DETERMINEE AU CAMPING

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions prises les années précédentes pour assurer le fonctionnement du camping.
Il conviendrait d'embaucher 2 agents pour assurer l'entretien et l'accueil au camping durant la saison d'été.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Définit le besoin de deux emplois **de 2 agents d'accueil et d'entretien**, non titulaire, à temps non complet, pour une durée maximale de 5 mois, selon le contrat en annexe,

Dit que la rémunération brute est sur la base du SMIC horaire en vigueur et que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée conformément à la délibération du 01 décembre 2005.
Dit que l'agent sera en charge de la régie camping pendant la période d'ouverture du camping au public et percevra l'indemnité de régisseur correspondante prorata temporis (120 €/an)
Dit que le contrat pourra faire l'objet d'un avenant et d'une adaptation des heures à la demande et selon les besoins
Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé à cet emploi sera inscrits au budget chapitre 012, articles 6413, 6451, 6453.

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

13- ANTEPENDIUM DE FOUILLOUSE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de dépose et conditionnement d'un antependium se composant de deux pièces par Abigaël DAVID, restauratrice du patrimoine pour un montant H.T. de 1840 € H.T. Cette opération peut bénéficier de subventions venant du Département, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:
Sollicite l'inscription de l'opération au programme 2020 pour l'attribution d'une subvention d'un taux maximum auprès de la DRAC et adopte le plan de financement prévisionnel suivant :
Montant des travaux 1840 € H.T.
Plan de financement :

- Etat 50 % 920 €
- Commune 50 % 920

Charge Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux et l'autorise à signer tous documents et actes nécessaires à l'exécution du projet,

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

14- ATTRIBUTION AEP CAPTAGE DE LA CHAPELLE MARCHE PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le Maire rappelle que pour faire suite à la publication en procédure adaptée de l'opération de captage de la source de la Chapelle, il convient de désigner le candidat retenu. Le maître d'œuvre CLAIE a proposé dans son analyse de retenir l'offre du candidat SACTP OLIVERO pour un montant de 235 721.80 € H.T.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
Approuve le programme des travaux,
Attribuer au candidat SACTP OLIVERO pour un montant de 235 721,80 € HT
Autoriser et de charger Monsieur le Maire à poursuivre toutes démarches administratives nécessaires, à mandater les travaux en conséquence, ainsi qu'à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

15 – CESSION A TITRE GRACIEUX HAMEAU DU MELEZEN ET RIOU GERMAIN DU HAMEAU DE PETITE SERENNE

Monsieur le Maire indique que Madame CHAURAND (parcelles K389 et K 394) ainsi que l'indivision COGORDAN (K387) ont accepté de rétrocéder à titre gracieux une partie ces parcelles K389 et 394 et 387 pour régulariser la situation dans ce hameau. Tout comme pour les propriétaires d'une partie des parcelles du RIOU GERMAIN de petite SERENNE cadastrées L876, L773, L772, L771, L787 qui ont accepté de rétrocéder à titre gracieux pour régulariser la situation à petite Serenne

le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Approuve le projet d'acquisition d'une partie des parcelles K 389 et 394 387 du hameau du MELEZEN et d'une partie des parcelles L876, L773, L772, L771, L787 du RIOU GERMAIN de Petite SERENNE;

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches utiles à l'acquisition de ces parcelles

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

16- ATTRIBUTION CABANE DE TRONCHET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu' il convient de désigner le candidat retenu AMAK Alpes, qui propose une solution de restauration pour un montant de 22 245.00 € H.T.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
Approuve le programme des travaux,
Décide d'attribuer au candidat SCOP AMAK Alpes pour un montant de 22 245,00 € HT
D'autoriser et de charger Monsieur le Maire à poursuivre toutes démarches administratives nécessaires, à mandater les travaux en conséquence, ainsi qu'à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Vote: OUI: 9 NON: 0 Abstentions: 0

La séance est close à 22h 40

Le secrétaire de séance,
Robert Estachy

REstachy